

Allocations familiales—Loi

plus nous devons mener une action d'arrière-garde, afin de protéger nos programmes sociaux et de nous assurer que tous les Canadiens ont le droit de participer pleinement à la société canadienne et ont, au moins, la possibilité de vivre dans la dignité et l'équité dans une certaine mesure.

Les Canadiens auraient dû savoir, lorsqu'ils ont élu un gouvernement conservateur, que c'était là le genre de programme qu'il avait à l'esprit étant donné que, dans le passé, certains conservateurs avaient laissé échappé qu'ils allaient devoir prendre des mesures mesquines et méchantes. C'est maintenant ce qui se produit. Les Canadiens ne l'ont pas vraiment cru, car ils ont pris pour argent comptant les promesses qu'a faites l'actuel premier ministre (M. Mulroney) lors de la campagne électorale. Par exemple, en août dernier, il a promis solennellement que le gouvernement conservateur ne toucherait à aucun programme social bénéficiant aux nécessiteux. Le premier ministre a pris cet engagement sans hésitation, et on s'aperçoit maintenant que le gouvernement n'hésite guère à faire disparaître la pleine indexation des allocations familiales.

● (1650)

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a présenté ce projet de loi, lundi, il a déclaré qu'on ne pouvait séparer les programmes et avantages sociaux de la réalité économique. C'est une chose avec laquelle nous sommes tous d'accord. Les programmes et les avantages sociaux doivent dépendre de la réalité économique. Cependant, ce que je voudrais savoir, c'est comment cette réalité est perçue. Si on examine les mesures prises par le gouvernement conservateur des derniers mois, on s'aperçoit que sa perception de la réalité économique consiste fondamentalement à sabrer dans les programmes sociaux, afin d'offrir des exemptions d'impôt aux gens qui réalisent des gains en capital pouvant aller jusqu'à \$500,000. D'une part, il propose de renflouer la Banque commerciale du Canada au coût de un milliard de dollars et d'autre part, il s'attaque à des programmes comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Les Canadiens âgés ont fait comprendre au gouvernement que c'était pure folie de vouloir réduire la sécurité de la vieillesse. Mais, comme l'a fait valoir ma collègue de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), ils le lui ont sans doute fait comprendre sur le plan politique, mais ils ne l'ont pas persuadé sur le plan moral. Il importe que le gouvernement admette que son initiative n'est pas morale.

Si l'on veut parler de la réalité économique, tâchons de le faire de la perspective de centaines de familles dans ma circonscription. Je suis persuadé que ce que je vais dire est également vrai pour des centaines de familles dans les circonscriptions de la plupart des députés. En fait, c'est vrai pour des millions de familles canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Ces gens sont aux prises avec une réalité économique extrêmement difficile et nous devons nous en occuper à la Chambre. Cette réalité économique, c'est la pauvreté; c'est le fait de ne pas avoir assez d'argent d'un mois à l'autre pour s'acheter les produits de première nécessité. Ce sont les enfants qui ont besoin, pour le retour à l'école, de vêtements nouveaux, de fournitures scolaires, et ce sont les parents dont les ressources

matérielles sont extrêmement maigres. Voilà la réalité économique qu'il nous faudrait examiner avant tout.

En étudiant la question de la répartition des revenus, la commission Macdonald a semblé plutôt surprise de constater qu'il ne s'était pas produit de véritable changement au Canada depuis 30 ans. La répartition globale des richesses a remarquablement peu changé en 30 ans, d'après son rapport. Le cinquième le plus démuné des familles et des particuliers canadiens continue de recevoir environ 4 p. 100 de l'ensemble des revenus, alors que le cinquième le plus riche en reçoit environ 40 p. 100. Il semble étonnant que la répartition des revenus apparaisse aussi stable. Les recherches effectuées jusqu'ici n'ont pas réussi à expliquer à fond le phénomène. Quelle qu'en soit l'explication, l'écart entre les riches et les pauvres dans la société canadienne demeure aussi grand que jamais. L'un des tableaux dans le rapport fait état de l'effet de certains des programmes de transfert sur la répartition des revenus. Abstraction faite des programmes comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, le cinquième le plus pauvre de la société canadienne ne reçoit que 1.4 p. 100 des revenus au Canada. Cela veut dire que 20 p. 100 des Canadiens ont reçu un soixante-dixième du revenu des particuliers. En tenant compte de ces programmes, ils ont reçu 4.6 p. 100 du revenu national, ce qui est formidable. Chez les autochtones, le problème est encore plus aigu. Les programmes de transfert du gouvernement représentent la deuxième source de revenu de ces gens-là, par ordre d'importance. Cela dit, je veux revenir à ce que le ministre a déclaré après qu'on eut fait remarquer qu'à la suite des changements apportés antérieurement au programme des allocations familiales, celles-ci étaient de \$31 par mois alors qu'elles auraient dû atteindre \$52 par mois. Nous nous demandons pourquoi le fossé qui sépare les revenus au Canada ne s'est pas rétréci, mais des gouvernements comme le gouvernement libéral antérieur et le gouvernement conservateur actuel continuent à s'attaquer à des programmes aussi fondamentaux que les allocations familiales.

Lorsque les évêques catholiques ont abordé le sujet, il y a deux ans, monsieur le Président, ils ont dit qu'il fallait mettre un terme à ces réductions. Ils ont dit que les réalités économiques révélaient un désordre moral dans notre société et je signale aux conservateurs assis en face que le projet de loi C-70 contribue à alimenter de tels désordres moraux. J'approuve entièrement la motion portant que ce projet de loi soit renvoyé à six mois.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les conflits d'intérêts—*a*) On demande des précisions sur l'établissement de certaines compagnies privées. *b*) Les actions des sociétés; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—Les pêches—*a*)